



Barlin

Tél : 03 21 63 14 50
Fax : 03 21 02 94 97
Rue Ferrer - B.P. 33
Code Postal 62620
<http://www.barlin.fr>

Ville de Barlin



BARLIN, le 23 novembre 2018

Le Maire
Julien DAGBERT
A

Madame, Monsieur,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

Vendredi 30 novembre 2018 à 18h00

Salle d'Honneur de la Mairie

*Préalablement à la séance M. Zibgniew PROSZE Conciliateur de Justice
viendra se présenter à l'Assemblée*

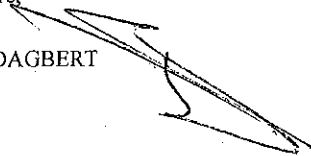
Ordre du Jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- Décès de M. Ceslas KAZMAREK – Installation de Madame Isabelle WILLEMAND
- Commissions Municipales : Remplacement de M. Ceslas KACZMAREK
- Communauté du Bruaysis :
 - ☒ Désignation d'un délégué titulaire
 - ☒ Désignation d'un délégué titulaire de la commune pour siéger au sein du bureau syndical
- Personnel communal :
 - ☒ Information sur le comité technique-comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 28 novembre 2018
 - ☒ Mutation : création d'un emploi permanent au service administration générale
 - ☒ Obtention d'un concours : création d'un emploi permanent à la crèche
 - ☒ Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : mise en place du complément indemnitaire annuel
- Cimetière communal :
 - ☒ Demande de rétrocession d'une concession funéraire de Madame MAHAUT Nicole
 - ☒ Demande de rétrocession d'une concession funéraire de Madame LECOUSTRE Jacqueline
- Recensement de la population 2019 : rémunération des coordonnateurs délégués et des agents recenseurs
- Maison des Jeunes :
 - ☒ Modification des tarifs de l'ALSH au 1^{er} janvier 2019
 - ☒ Modification du règlement intérieur de fonctionnement de l'ALSH au 1^{er} janvier 2019
- Maison de l'Enfance : modification du règlement de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2019
- Admission en non valeurs de produits irrécouvrables
- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public
- Convention tripartite de restauration scolaire pour les élèves des cours élémentaires avec le collège Jean Moulin et le conseil départemental pour l'année 2019
- Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane : transfert en pleine propriété de la piscine le Nautilud
- SABALFA :
 - ☒ Rapport annuel sur le prix et la qualité des services 2017
 - ☒ Compte administratif 2017
 - ☒ Rapport annuel du délégataire 2017
- Société immobilière de l'Artois : sollicitation de maintien de la garantie communale d'emprunt suite à un réaménagement de la dette
- Vente d'un logement locatif social au 13 rue Racine appartenant à la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa, sollicitation de l'avis du conseil municipal
- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV)
- Convention de partenariat entre la commune et l'association Noeux-Environnement dans le cadre du projet agence de l'eau « initiative biodiversité » 2018
- Rapport de la commission jeunesse et citoyenneté du 9 octobre 2018
- Rapport de la commission culture fêtes et cérémonies du 12 novembre 2018
 - ☒ Programmè de la saison culturelle 2019
- Tarifs et droits à percevoir pour les spectacles et sorties 2019
- Information sur les marchés à procédure adaptée
- Subventions
- Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Julien DAGBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien DAGBERT', written over the printed name.